

Attention ! Adaptez bien le règlement intérieur à l'activité de votre association et pensez à le diffuser largement à tous les membres. Ce document est une trame de base et peut tout à fait être modifiée en fonction de l'organisation et du fonctionnement du club. Il s'agit d'un règlement type, à remplir avec les informations propres à votre association. Chaque club est libre de reprendre les points qui lui semblent nécessaires et/ou d'en rajouter.

Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser les statuts de l'association, dont l'objet est

Il sera remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Il est également consultable sur le site Internet de l'association *[éventuellement ; dans ce cas préciser le nom de domaine de l'association]*.

Titre I : Membres

Article 1er - Composition

L'association..... est composée des membres suivants :

Membres d'honneur ;

Membres adhérents ;

...

Article 2 - Cotisation

Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation (sauf s'ils en décident autrement de leur propre volonté).

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Le montant de celle-ci est fixé chaque année par..... *[le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale...]* selon la procédure suivante :

.....

Pour l'année ..., le montant de la cotisation est fixé à euros. Le versement de la cotisation doit être établi par virement *[veuillez adresser le RIB du compte bancaire de l'association lors de la demande de versement de la cotisation]* ou par chèque à l'ordre de l'association et effectué au plus tard le.....

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre en cours d'année.

Article 3 - Admission de membres nouveaux

L'association peut à tout moment accueillir de nouveaux membres. Ceux-ci devront respecter la procédure d'admission suivante : *[remise d'une demande écrite au président ou auprès du bureau, ou vote du conseil à la majorité simple ou ...]*.

Article 4 - Exclusion

Selon la procédure définie à l'article.... des statuts de l'association, seuls les cas de [non-participation à l'association pendant un délai de 5 ans ou refus du paiement de la cotisation annuelle ou] peuvent déclencher une procédure d'exclusion.

Celle-ci doit être prononcée par..... [le bureau, le Conseil d'Administration...] à une majorité de..... (Article....des statuts), seulement après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée.

Si l'exclusion est prononcée, un recours est ouvert par l'article.... des statuts.

Article 5 – Démission, Décès, Disparition

Conformément à l'article ... des statuts, le membre démissionnaire devra adresser sous lettre [simple ou recommandée avec accusé de réception] ou par courrier électronique [éventuellement] sa décision au [Président, bureau...].

Le membre démissionnaire ne peut prétendre à une restitution de cotisation.

En cas de décès, la qualité de membre s'efface avec la personne.

Titre II : Fonctionnement de l'association

Article 6 - Le conseil d'administration

Conformément à l'article... des statuts de l'association, le Conseil d'Administration a pour objet de

Il est composé de MM. [noms et prénoms des membres].

Ses modalités de fonctionnement sont les suivantes :

.....
.....

Article 7 - Le bureau

Conformément à l'article..... des statuts de l'association, le bureau a pour objet de.....

Il est composé de MM. [noms et prénoms des membres].

Ses modalités de fonctionnement sont les suivantes :

.....
.....

Article 8 - Assemblée Générale Ordinaire

Conformément à l'article..... des statuts de l'association, l'Assemblée Générale Ordinaire se réunit.....fois par an sur convocation du [bureau, Conseil d'Administration...].

Seuls les membres..... sont autorisés à participer.

Ils sont convoqués suivant la procédure suivante :

.....
.....

Le vote des résolutions s'effectue par bulletin secret déposé dans l'urne tenue par le secrétaire de séance [ou tout autre mode de scrutin]. [Décrire les modalités du déroulement de l'assemblée].

Article 9 - Assemblée Générale Extraordinaire

Conformément à l'article..... des statuts de l'association....., une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée en cas de..... *[modification essentielle des statuts, situation financière difficile, etc.]*.

L'ensemble des membres de l'association seront convoqués selon la procédure suivante :

.....
.....

Le vote se déroule selon les modalités suivantes :

.....
.....

Les votes par procuration ou par correspondance sont interdits *[ou autorisés]*.

Titre III : Dispositions diverses

Article 10 - Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'association..... est établi par..... *[le bureau, le conseil d'administration, ...]*, conformément à l'article.....des statuts.

Il peut être modifié par..... *[le bureau, le conseil d'administration...]*, sur proposition de..... *[instance dirigeante, quota de membres...]*, selon la procédure suivante :

.....
.....

Le nouveau règlement intérieur sera adressé à chacun des membres de l'association par courrier électronique ou par lettre *[simple ou recommandée, ou consultable par affichage...]* sous un délai de.....jours suivant la date de la modification.

Article 11

.....
.....*[autres dispositions utiles]*.

A....., le

Exemple de thématiques qui peuvent entrer dans le règlement intérieur :

Attention : si certains articles sont rajoutés, pensez à le mettre en lien avec un article des statuts si besoin

- Valeurs du club
- Non altération de la bonne image du club, obligation de véhiculer une bonne image
- Respect du club et de l'éthique sportive
- Respect des locaux du club
- Encadrement des dirigeants : bénévoles ou non ; organisation en pole ? En commission ?
- Respect dû aux bénévoles du club
- Assiduité à l'entraînement
- Engagement des joueurs licenciés à participer aux compétitions
- Engagement des joueurs et comportement exemplaire des joueurs en compétition
- Couverture de l'assurance du club envers les membres
- Les membres s'engagent à se rendre disponible dans la mesure du possible pour les manifestations du club
- Chaque membre s'engage à respecter les conventions entre l'association et ses partenaires (perte d'équipement)
- Respect par les joueurs du mouvement sportif, des règles de la F.F.F. (dopage)
- Obligation de payer la cotisation ; désigner par qui elle est fixée ; prévoir les sanctions en cas de non-règlement ; prévoir les cas où le membre de l'association part en cours de saison ou avant de régler la cotisation
- Discipline : objets dangereux ; objets de valeur ; tabac ; responsabilité en cas de vol et détérioration et sanctions applicables.
- Les représentants légaux (PARENTS : devoirs : respect des horaires, accompagner les déplacements dans la mesure du possible, fournir une tenue de sport et de rechange ; participer dans la mesure du possible à la vie du club et ses manifestations...).
- Communication : favoriser la règle de la bonne communication via des réunions communes par exemple.
- Cas particuliers : en cas de litige, le club est fondé à demander réparation des préjudices subi (par exemple, pour le non-paiement de la cotisation ou le règlement des frais de mutation a la charge du joueur muté ou non...). Mode de calcul des frais de mutation.
- Les cas non prévus par le règlement seront étudiés par ... (comité directeur, conseil d'administration, assemblée générale...